

option Productions horticoles, sous-options productions florales, productions fruitières, productions légumières, pépinières

RNCP1930 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BP — Brevet professionnel
Code(s) NSF	211
Code(s) ROME	A1414
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	11/07/2020

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'agriculture

<http://www.agriculture.gouv.fr>

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Activités visées :

Le titulaire du BP option Productions horticoles est capable, selon la sous-option concernée, de réaliser les activités décrites ci-après.

Activités communes à toutes les sous-options :

1. Il participe à la conduite du chantier ;
2. Il guide le travail du personnel qui l'assiste dans l'exécution des tâches commandées qu'il maîtrise ;
3. Il informe son supérieur hiérarchique de l'état d'avancement des travaux et des incidents éventuels, et propose des solutions ;
4. Il communique avec les différents partenaires de l'entreprise ;
5. Il s'intègre à la vie de l'entreprise et dans son environnement social et professionnel.

Activités de la sous-option productions florales :

1. Il observe et apprécie l'état du support de culture ;
2. Il effectue les opérations de préparation du sol ou des substrats, en application des instructions données par son supérieur hiérarchique ;
3. Il assure la mise en place de la culture ;
4. Il effectue les opérations de conduite et d'entretien de la culture ;
5. Il procède aux opérations de fertilisation ;
6. Il assure l'irrigation des cultures ;
7. Il procède aux opérations de lutte phytosanitaire et informe son supérieur hiérarchique de toute anomalie ;
8. Il assure la préparation des produits en respectant les critères de mise en marché.

Activités de la sous-option productions fruitières :

1. Il observe et apprécie l'état de la parcelle ;
2. Il assure la plantation ;

3. Il effectue les travaux de conduite de la culture dans le souci de la maintenir dans les meilleures conditions possibles de développement ;
4. Il procède aux opérations de fertilisation ;
5. Il assure l'irrigation des cultures ;
6. Il procède aux opérations de lutte phytosanitaire et informe son supérieur hiérarchique de toute anomalie ;
7. Il raisonne et effectue les opérations de récolte en respectant les critères de calibre et de qualité fixés ;
8. Il peut assurer le stockage et le conditionnement des fruits en station.

Activités de la sous-option productions légumières :

1. Il observe et apprécie l'état du support de culture ;
2. Il organise la mise en place de la culture ;
3. Il produit de jeunes plants ;
4. Il effectue les travaux de conduite de la culture ;
5. Il procède aux opérations de fertilisation ;
6. Il assure l'irrigation des cultures ;
7. Il procède aux opérations de lutte phytosanitaire et informe son supérieur hiérarchique de toute anomalie ;
8. Il raisonne et effectue les opérations de récolte et de conditionnement du produit en respectant les critères de calibre et qualité fixés.

Activités de la sous-option pépinières :

1. Il observe et apprécie l'état du support de culture ;
2. Il effectue les opérations de préparation du sol ou des substrats ;
3. Il assure la mise en place de la culture ;
4. Il effectue les opérations de conduite et d'entretien de la culture ;
5. Il procède aux opérations de fertilisation ;
6. Il assure l'irrigation des cultures ;
7. Il procède aux opérations de lutte phytosanitaire et informe son supérieur hiérarchique de toute anomalie ;
8. Il assure la récolte et le conditionnement des produits en respectant les critères de mise en marché.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

/

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Secteur d'activité : Entreprises et exploitations horticoles de tailles diverses spécialisées en productions florales, productions fruitières, productions légumières ou pépinières.

Les activités confiées aux salariés titulaires du BP productions horticoles varient selon le secteur où elles sont exercées (productions florales, productions fruitières, productions légumières, pépinières). Chaque secteur exige des savoir-faire et des connaissances spécifiques.

Quel que soit le secteur, trois types d'exigences influent sur la réalisation du travail :

- des exigences liées à la spécificité du travail sur le matériel vivant ;
- des exigences de qualité des produits et prestations fournis ;
- des exigences liées au respect de la qualité de l'environnement.

Le respect de ces exigences suppose la connaissance des principales espèces et variétés, des conditions de milieu et des techniques de culture qui leur sont appropriées et de l'ensemble des normes qui s'imposent aux productions horticoles.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Types d'emplois accessibles : Le salarié titulaire du BP productions horticoles se situe hiérarchiquement, après quelques années d'expérience, entre les ouvriers qualifiés et le personnel d'encadrement ou le chef d'exploitation.

La taille de l'entreprise peut modifier sensiblement le type d'activités effectivement confiées au salarié, notamment le degré d'initiative et de responsabilité que lui délègue l'employeur.

Il reçoit les instructions de son supérieur hiérarchique auquel il rend compte de l'exécution des travaux. Mais il lui revient toutefois d'adapter son travail aux contraintes, aux conditions et événements particuliers survenant lors de l'exécution de celui-ci.

Le salarié titulaire du BP productions horticoles peut être assisté, dans l'exécution des tâches qui lui sont confiées, par d'autres salariés. Dans ce cas, on lui demandera souvent de guider (rapporter les instructions reçues, montrer

une tâche, expliquer les consignes) le travail de ces derniers.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 450 €
Familles professionnelles (FAP)	A1X40 — Maraîchers et horticulteurs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	23 398
Jugés difficiles à recruter	49 %
Emplois saisonniers	86 %
Familles professionnelles (FAP)	A1X40 — Maraîchers et horticulteurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Idem.

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A du ministère de l'agriculture, est composé paritairement : – de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ; – de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du brevet professionnel, à parité employeurs ou responsables d'exploitation et salariés.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	11/07/2020
--	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP14852

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/1930/>